

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

**MINISTRE DE LA SANTE DE LA
POPULATION ET DE LA REFORME
HOSPITALIERE**

**L'UNIVERSITE FERHAT ABBAS
SETIF 1**

**CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE
DE SETIF
-SAADNA MOHAMED ABDENNOUR-SETIF**

***Convention portant sur
l'organisation du Certificat d'Etudes
Spécialisées en Médecine d'Urgence***

2016

théorique et pratique qu'elle entend mettre en œuvre au profit des médecins retenus.

Outre un enseignement théorique qui leur sera dispensé tous les deux 02 mois, les médecins retenus bénéficieront également de stages pratiques, conformément au programme fixé par l'arrête N°27/M.E.S.R.S du 12/05/1998.

Article 04 : Obligation de l'institution chargée de la formation

La faculté de médecine de l'université Ferhat ABBAS Sétif 1 s'engage, en outre, à mobiliser les personnels enseignants qualifiés, et les moyens pédagogiques nécessaires au bon déroulement de la formation et l'encadrement des candidats pour toute la durée du cycle de formation prévu.

Au terme de la formation et des épreuves d'examens, La faculté de médecine d'est tenue de délivrer le certificat d'études spécialisées en médecine d'urgence aux candidats reçus.

Article 05 : Dispositions financières

Le montant de la formation s'élève à 90.000 DA par candidat et par an .

Le montant global pour ce cycle de formation s'élève à 3.600.000 DA s'élève pour les deux années de formation.

Le montant d'une année de formation pour les 20 candidats s'élève a 1.800.000 DA

Le montant à virer à monsieur l'Agent comptable de l'université Ferhat ABBAS Sétif 1 au compte trésor N° 11904226 clé 25.

Il comporte

- Les frais d'inscription des candidats.*
- Les frais couvrant la rémunération des enseignants associés (décret exécutif n 90/37 du 23/01/1990).*
- Les frais couvrant la rémunération des enseignants vacataires,*
- Les frais couvrant les personnels de soutien.*
- Les frais de documentation.*

Les frais de transport, de restauration et d'hébergement des praticiens en formation ne sont pas compris dans ce montant

Article 06 : Modalités de paiement

Le règlement du montant de la formation, objet de la présente convention s'effectuera à la fin de chaque année budgétaire, sur présentation de titres de perception libellés au nom de Centre Hospitalo-universitaire de Sétif .

Article 07 : Règle de litiges

En cas de litiges pouvant survenir à l'occasion de l'exécution des prestations objet de la présente convention, les deux parties conviennent de se rencontrer, en vue de s'entendre à l'amiable, sur la modification à apporter à la présente convention ou à sa résiliation.

A défaut de règlement à l'amiable, le litige sera porté devant juridiction administrative territorialement compétente (Tribunal de Sétif).

Article 08 : Avenant

Après signature de la présente convention, aucune modification ne pourra être apportée autrement que par un avenant approuvé par les deux parties.

Article 09 : Etablissement de la convention

La présente convention est établie en six (06) exemplaires et comprend (04) pages, numérotée de 01 à 04 pages.

Article 10 : Entrée en vigueur

La présente convention entrera en vigueur aux conditions suivantes:

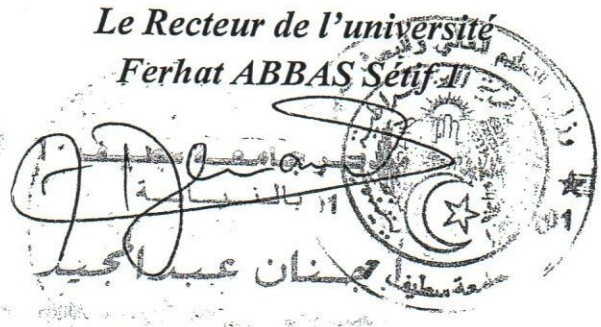
- Sa signature par les deux parties contractantes.
- Sa notification à la faculté de médecine de l'Université de Farhat ABBAS de Sétif 1.

Fait à Sétif le:.....

Le directeur général de Centre
Hôpitalo-universitaire de Sétif

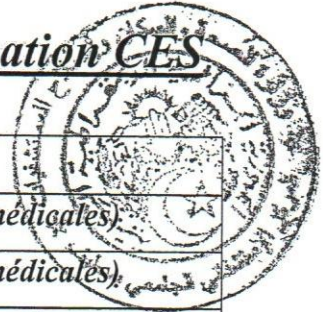


Le Recteur de l'université
Ferhat ABBAS Sétif 1



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIER
CENTRE HOSPITALO -UNIVERSITAIRE
SAADNA MOHAMED ABDENNOUR SETIF

Liste Des Médecins Généralistes Candidatât à La Formation CES



N°	NOM	PRENOM	SERVICE
1	BESSOU	Walid	Centre de tri (urgences médicales)
2	SARMOUK	Youcef	Centre de tri (urgences médicales)
3	BELILITA	Ismahen	Centre de tri (urgences médicales)
4	CHENAK	Souhila	Centre de tri (urgences médicales)
5	MEZZAH	Sihem	Service cardiologie
6	SALHI	Brahim	Centre de tri (urgences médicales)
7	BALI	Yacine	Centre de tri (urgences médicales)
8	DELFOUF	Zahir	Centre de tri (urgences médicales)
9	HADJAB	Zakaria	Centre de tri (urgences médicales)
10	MERIR	Samia	Centre de tri (urgences médicales)
11	HAMZA	Nadia	Centre de tri (urgences médicales)
12	YADIR	Riad	Centre de tri (urgences médicales)
13	BOUCHENAK	Yasmina	SA MU19
14	TERCHAG	Redha	SA MU19
15	ACHER	Khadem	SA MU19
16	SACI	Boualem	SA MU19
17	OUARI	Messaoud	SA MU19
18	ARAB	Nadia	Centre de tri (urgences médicales)
19	BOUMALEK	Samah	SA MU19
20	HABITOCHE	Asma	SA MU19